

Mes services de A à Z

section équine
2018



L'action sanitaire ensemble

GDS
Bretagne

GDS Bretagne

NOTRE HISTOIRE

GDS Bretagne est née en 2015 de la fusion des 4 Groupements de Défense Sanitaire départementaux bretons, associations d'éleveurs créées dans les années 50 pour les aider à améliorer la santé de leurs troupeaux.

Aujourd'hui GDS Bretagne poursuit cet objectif pour tout détenteur d'animaux et pour l'ensemble des sections animales concernées : bovine, ovine, caprine, avicole, aquacole, apicole et équine.

NOTRE MÉTIER

Organisme à vocation sanitaire régional GDS Bretagne a pour missions la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires.

La veille sanitaire, l'assainissement-maîtrise collective, le conseil santé et la formation sont nos 4 domaines d'activité majeurs pour lesquels nous proposons nos services.

SECTION ÉQUINE

ADHÉRER, COMMENT ?

VOUS DÉTENEZ AU MOINS UN ÉQUIDÉ... VOUS ÊTES CONCERNÉ !

Parce que la surveillance sanitaire est d'autant plus efficace quand elle est collective, tout détenteur d'équidé, qu'il soit professionnel ou particulier et quelque soit le nombre d'animaux détenus est concerné et peut adhérer à la section pour bénéficier des services proposés.



Cotisation 2018 (HT)

Cotisation forfaitaire par détenteur = **36€**

+

Cotisation par animal de + d'1 an
NOMBRE D'ÉQUIDÉS

• 1 à 25 = **8€** par équidé

• à partir de 26 = **6€** par équidé

EXEMPLE > Cotisation pour un élevage de 30 équidés :
 $(25 \times 8) + (5 \times 6) = 230€ \text{ HT soit } 276€ \text{ TTC}$

+

Option équarrissage (facultatif)

8€ par équidé de + d'1 an

ORGANISATION

La section a pour vocation de répondre aux besoins des adhérents en contribuant à organiser le sanitaire dans la filière.

- **Les différentes familles** (course, chevaux de trait, chevaux de sport, centres équestres...) sont représentées au sein du conseil de la section.
- **Les élus décident des actions à engager**, des cotisations et des aides accordées aux adhérents.
- **Les actions sont financées** par les cotisations et par un soutien financier éventuel du Fonds EPERON.

LES SERVICES

ASSAINISSEMENT MAÎTRISE

Une aide GDS à la vaccination contre la Rhinopneumonie

NOUVEAU

- Maladie contagieuse aux effets dévastateurs (avortements, problèmes nerveux, mort de l'équidé, etc.)
- 60 à 70% des équidés sont porteurs latent du virus.
- La vaccination est le seul moyen de lutte efficace contre la maladie (voir le protocole avec votre vétérinaire).



Prise en charge d'un forfait de 12,50 € par équidé cotisant et par an, sur présentation de la facture de la vaccination (la vaccination des poulains nés dans l'année n'est pas prise en charge).

Agissons collectivement ! Vaccinons un maximum d'équidés et ainsi protégeons-nous ensemble.

Dépistage de la métrite contagieuse sur les reproducteurs

- Prise en charge du dépistage annuel (analyse) sur les équidés reproducteurs de l'élevage sur présentation de la facture.

CONSEIL SANTÉ

Aide au diagnostic des causes d'avortements

- Prise en charge d'un forfait de 50 € pour toutes recherches (bactérie, virus) sur avorton.

Action autopsie

- Lors d'une mortalité sans cause connue et après contact avec GDS Bretagne (secrétariat de section à Ploufragan au 02 96 01 37 00)
 - > collecte du cadavre à domicile pour transport vers le laboratoire départemental,
 - > prise en charge de l'autopsie et des analyses nécessaires (une participation financière de 100 € est à la charge du propriétaire).

Action parasitisme

- Prise en charge d'une coproscopie par équidé cotisant et par an sur présentation de la facture.

FORMATION

Des formations d'une demi-journée par groupe de 10-12 éleveurs animées par un vétérinaire spécialisé sont possible sur le thème de : l'examen du cheval malade



Contenu

- Réalisation des gestes d'examen du cheval malade
- Etude des principales maladies et rappel de l'état « normal » et « anormal » pour chaque situation

Outils pédagogiques

- Mise en situation en élevage
- Etudes de cas types, diaporamas



OPTION

Mutualisation des frais d'équarrissage dans le cadre du dispositif ATM équidés Angee (site haras nationaux)

- Cette option est réservée aux adhérents de la section équine de GDS Bretagne. L'inscription de TOUS les équidés dont le détenteur est propriétaire est obligatoire.
- Âge limite des équidés à la première adhésion : se référer au contrat d'adhésion.
- Modalités de remboursement : l'éleveur doit utiliser le site internet des Haras Nationaux pour effectuer la déclaration de fin de vie d'un équidé selon la procédure et le tarif « ATM Equidés ANGEE » et régler en ligne par carte bancaire les frais d'équarrissage. Il doit imprimer en double exemplaire l'attestation de paiement : l'un à donner à l'équarisseur lors de l'enlèvement, l'autre à nous retourner. Il appartient au propriétaire de prendre directement rendez vous avec l'équarrissage.



L'excellence santé animale

Au plus proche de vos besoins,
pour répondre à vos questions.

► **Contactez-nous !**

Secrétariat section équine

Antenne de PLOUFRAGAN

13 rue du Sabot - BP 28

22440 PLOUFRAGAN

tel. 02 96 01 37 00

antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

Vos interlocuteurs de terrain

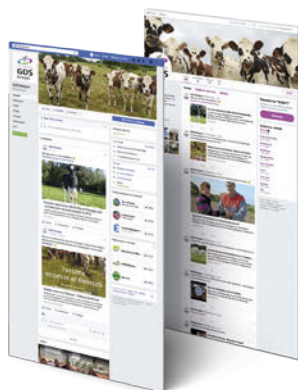
> Marie Conradt

> Gaëlle Pichard

Le Conseil Régional de Bretagne et
les Conseils Départementaux des Côtes d'Armor,
du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan soutiennent
financièrement des actions de GDS Bretagne.



La vaccination
Rhinopneumonie
avec les aides de :



+ D'INFOS SUR NOS OUTILS CONNECTÉS

www.gds-bretagne.fr

www.blog-gds-bretagne.fr

www.facebook.com/gds.bretagne/

www.twitter.com/gdsbretagne/



SIÈGE SOCIAL RÉGIONAL Ploufragan

13, rue du Sabot - BP 28
22440 Ploufragan
tél. 02 96 01 37 00

antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

Quimper

3, allée Sully - CS 32017
29018 Quimper cedex
tél. 02 98 95 42 22

antenne.quimper@gds-bretagne.fr

Rennes

Rue Maurice Le Lannou
CS 74241 - 35042 Rennes cedex
tél. 02 23 48 26 00

antenne.rennes@gds-bretagne.fr

Vannes

8, avenue Edgar Degas
CS 92110 - 56019 Vannes cedex
tél. 02 97 63 09 09

antenne.vannes@gds-bretagne.fr